



Certificat individuel PHYTOSANITAIRE PRIMO OU RENOUVELLEMENT

RS 5655 : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE - Date d'enregistrement : 01-01-2022

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Consolider le projet dans le champ de l'installation
- Préciser le projet de création ou de reprise
- Acquérir des compétences techniques

NIVEAU D'ENTRÉE ET PRÉ-REQUIS

- Maîtrise du français oral et écrit

MODALITÉS D'ORGANISATION

Période et Intitulé

UTILISATEUR	DESA
PRIMO 12-13 Novembre 2026	PRIMO Date à déterminer
RENOUVELLEMENT 18 Novembre 2026	Renouvellement 16 Octobre 2026
DENSA	VENTE
PRIMO 7 - 8 Octobre 2026	PRIMO date à déterminer
RENOUVELLEMENT 18 Septembre 2026	RENOUVELLEMENT 11 Décembre 2026

PUBLICS CONCERNÉS

- Tout public de plus de 18 ans souhaitant intégrer les aspects spécifiques « produits phytosanitaires » : les utilisateurs, les distributeurs, les conseillers et les décideurs

DURÉE ET RYTHME

- 7 jours de formation
- Nombre de place Minimum 8 - Maximum 20

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Bulletin d'inscription
- Financement

OÙ ?

- CFPPA de la Dordogne



CONTENU DE LA FORMATION

Contenu de la formation	Objectifs
Phase 1 : réglementation	- Identifier le cadre réglementaire relatif au transport, au stockage et l'utilisation des produits phytosanitaires - Présenter la réglementation spécifique à l'activité de prestation de service. Présenter le principe d'agrément d'entreprise
Phase 2 : Prévention des risques pour l'environnement	- Identifier les risques pour l'environnement et les principales voies de contamination - Prévenir les risques pour l'environnement et mettre en place des aménagements et pratiques visant à limiter la dispersion des produits
Phase 3 : Prévention des risques pour la santé	- Identifier et connaître les risques sanitaires liés à l'utilisation des produits phytosanitaires - Identifier les mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains - Définir et mettre en pratique les conduites à tenir en cas d'accident - Déterminer un plan de formation des salariés - Préconiser la mise en place d'un chantier en intégrant les consignes de sécurité en informant les commanditaires
Phase 4 : Techniques à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	- Identifier et s'approprier les techniques alternatives (méthodes prophylactique, lutte biologique, intégrée, physique...) - Définir le concept d'une gestion différenciée - Evaluer la nécessité d'intervenir

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire pratiques nécessaires à l'utilisation de produits phytosanitaires

Méthodes pédagogiques :

- Formation présentielle (cours écrits), travaux dirigés et apports techniques en salle
- Formation théorique : de 7 à 28 heures en face à face pédagogique
- Les locaux sont accessibles PMR
- Espace d'autoformation

Modalités d'évaluations :

- Vérification des connaissances en fin de formation au moyen d'un test QCM de 20 ou 30 questions

Modalités pratiques :

- Le CFPPA est ouvert du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et 17h15 le vendredi 16h30
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation
- Les locaux sont accessibles PMR



EQUIPE

- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés



COÛT FORMATION

- 140 € par jour et par personne
- 100 €/QCM
- 100 € par jour pour un groupe de 10 à 15 personnes
- Le coût de la formation peut être pris en charge en fonction de votre situation par le (CPF, l'OPCO dont vous dépendez, OCAPIAT, l'employeur, l'autofinancement)



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

CFPPA DE LA DORDOGNE
Avenue Churchill 24660
COULOUNIEIX-CHAMIER



Contact :

Paul Antoine LESBEGUERIS
05.53.02.61.30
cfppa.perigueux@educagri.fr
<https://perigord.educagri.fr>

SITE DE MONBAZILLAC
1869 route du château
Domaine de la Brie
24240 MONBAZILLAC

